

## CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT

### **RÈGLEMENT # 308-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 336 600 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE DU HÉRON AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE RUE ET D'UN BASSIN DE RÉTENTION DANS LE QUARTIER DES OISEAUX**

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet certifie sous mon serment d'office que :

Je certifie également que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement # 308-2024 est de 3 186.
2. Le nombre de demande inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 330.
3. Le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que :

Le règlement # 308-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À L'ISLET, ce 16 mai 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie Joannisse', is written over a horizontal line.

Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière